

IV.—AFFAIRES DE LA CHAMBRE.

Affaires de routine.

19. Les affaires de routine journalière de la Chambre sont prises dans l'ordre suivant : Affaires de routine.

Présentations de pétitions.

Lecture et réception des pétitions.

Présentation de rapports par les comités permanents et spéciaux.

Motions.

L'ordre dans lequel la Chambre procède, jour par jour, à la prise en considération des affaires, après celles de routine ci-dessus mentionnées, est comme suit :

LUNDI.

Bills d'une nature privée.

Interpellations au ministère.

Avis de motions.

Bills et ordres d'un intérêt public.

Avis de motions du gouvernement.

Mesures du gouvernement.

MARDI.

Avis de motions du gouvernement.

Mesures du gouvernement.

Bills et ordres d'un intérêt public.

Interpellations au ministère.

Autres avis de motions.

Bills privés.

MERCREDI.